

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 21 septembre, à dix neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 12 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 30 août 2021, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, maire.

**Présents** : DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, CORBEAU Jérémy, LLACER Jean-Michel, BARSE Mathilde, CARRE Laurent, FAURET Claude, GENDRON Karine, BORIE Arlette, LALBAT Sophie, GAUX Denis, CIABRINI Edwige

**Excusés**: RESENDE PEDRO Manuel, VAN STOLK Anne, BÖSEL Leendert

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance Monsieur Claude FAURET est désigné à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur la participation aux frais de transport scolaire du SIVOM de Saint-Cyprien.

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

**II – DELIBERATIONS****D 2021 37 – REALISATION D'UN EMPRUNT A COURT TERME DANS L'ATTENTE DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que, dans l'attente de percevoir les subventions relatives aux travaux de la cantine scolaire et de réfection de la toiture de l'église communale, il est nécessaire de contracter un prêt.

En effet, les subventions de l'Etat et du Département ne sont pas encore versées ce qui crée des problèmes de trésorerie.

Monsieur le Maire propose à son Conseil de souscrire un prêt relais de 70 000.00 € et présente les caractéristiques du financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Charente Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- objet : *Travaux d'investissement*
- montant : 70 000.00 €
- durée : 24 mois
- taux : 0.60 % fixe
- périodicité : *annuelle*
- montant de l'échéance : 420.00 €
- frais de dossier : 200 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au financement.

-

**2021 38 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE DU SIVOM DE SAINT-CYPRIEN**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que certains enfants de la commune empruntent les transports scolaires gérés par le SIVOM de Saint-Cyprien et que la municipalité a la possibilité de participer financièrement. Monsieur le maire rappelle que ces enfants sont scolarisés en dehors de la carte scolaire du fait que ces élèves ont pris une option qui n'existe pas dans la carte scolaire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

municipal décide pour l'année scolaire 2021/2022 de reconduire la participation communale aux frais de transport scolaire à hauteur de la contribution versée au SIVOM du Bugue dont la commune est adhérente, soit 92 € par enfant pour l'année scolaire.

### **III - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

#### **Un débat est engagé sur le suivi de la comptabilité :**

Il en ressort que vu la refonte à court terme des services de la perception et la diversité des tâches du secrétariat de mairie ainsi que la forte sollicitation des administrés, il serait nécessaire qu'un adjoint, dans le cadre du partage des tâches avec le maire, se charge plus particulièrement des finances.

Monsieur le Maire propose de rencontrer madame la perceptrice avec le premier adjoint.

#### **Modification simplifiée du PLUI :**

Une notification de modification du PLUI concernant notamment les changements d'affectation de bâtiment est affichée à la mairie et sur les panneaux communaux.

#### **Réaménagement de la gravière de Vic :**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a participé avec les divers acteurs (Sous-préfète, président du Département et Communauté de Communes, Epidor, le propriétaire) à une réunion sur une réflexion pour le réaménagement de la gravière de Vic.

#### **Vélo route voie verte**

Le projet de vélo route Les Eyzies Saint-Chamassy envisageait un terminal et une aire de repos au niveau du pont SNCF de Maison Neuve. A cet effet, des démarches avaient été entreprises par la commune auprès d'un propriétaire pour acquérir une parcelle de terrain. Celles-ci semblaient être en bonne voie, mais suite au revirement de la proposition du propriétaire, une alternative doit être trouvée pour que le projet de prolongement de la vélo route sur la commune de Saint-Chamassy ne soit pas remis en cause.

### **IV - AFFAIRES DIVERSES :**

#### **Questions diverses :**

- Une discussion a eu lieu sur les modalités de bail du garage sous la salle des fêtes.
- Une réflexion a également été menée sur la création d'une association du patrimoine.
- A la suite des travaux d'EDF à l'impasse de Bruzat, le goudronnage est achevé.
- Il est nécessaire d'effectuer l'entretien des chemins de randonnées, notamment le circuit n° 1 au chemin du Dolmen ainsi que la portion du Luc aux Clottes.
- Le conseil souhaite recenser les groupes de boîtes aux lettres à changer.

***Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à vingt et une heures 10 minutes.***